



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SOMME

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

Jeunesse, Sports et Vie Associative

Arrêté portant création et nomination des membres du collège départemental consultatif pour la commission régionale du fonds pour le développement de la vie associative du département de la Somme

Le Préfet de la Somme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-3 à R 133-13 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2017 nommant Monsieur Philippe DE MESTER Préfet de la Somme;

Vu le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative et notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Hauts-de-France du 29 juin 2018 portant composition de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) de la région des Hauts-de-France ;

Vu les propositions du Conseil départemental de la Somme, de l'Union des maires de la Somme, du Mouvement associatif des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est créé un collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative.

Le Préfet du département de la Somme, ou son représentant, assure la présidence du collège.

Article 2 :

Sont nommés membres du collège départemental :

- En qualité de représentants des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, désignés par l'union des maires de la Somme :

Monsieur Jean-Claude BILLOT, maire de Ferrières,
Monsieur Dominique RENAUD, maire de Harponville,
Monsieur André SALOME, président de la communauté de communes de l'Est de la Somme.

- En qualité de représentant du conseil départemental désigné par le président du conseil départemental :

Monsieur Laurent SOMON ou son représentant.

Le mandat des membres élus expire à chaque renouvellement des mandats électoraux.

-En qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative, désignés par le Préfet de la Somme :


Madame Brigitte BOURGOIS,
Monsieur Stéphane FLOQUET,
Madame Coralie PORET,
Monsieur Addwin VIOLLAT,

Ces membres sont nommés pour une durée de cinq ans.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 10 JUL. 2018



Philippe DE MESTER